



Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL					X
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE		
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU					X
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE				X	
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			Mme Annie ROSSI		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>42</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>46</b>		

Mme Valérie DESQUESNE, Vice-Présidente en charge des affaires liées aux Grand et Petit Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a approuvé la mise en œuvre du programme de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre. Ce programme, d'un montant de 1 688 868 Euros TTC, a débuté à la fin du premier semestre 2021 et s'étale sur 5 tranches de travaux annuelles.

Le 18 février 2021, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a approuvé la passation d'un marché de travaux conclu pour une période d'un an renouvelable trois fois. Ce marché a permis la réalisation des tranches de travaux 1 à 4.

Suite à la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 12 septembre 2024, il a été proposé de lancer un nouveau marché pour la Tranche 5.

Il est proposé d'allotir la consultation de la même manière que pour la précédente :

- LOT N°1 : Travaux de restauration de la Vire Moyenne
- LOT N°2 : Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre : Mise en place des aménagements ponctuelles (abreuvoirs, ponts demi-hydrotube et passerelles),
- LOT N°3 : Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre : gestion de la végétation des berges, retrait des embâcles et pose des clôtures.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché de travaux sera conclu pour une période d'un an, afin de réaliser la dernière tranche du programme.

L'accord-cadre de travaux avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

Ainsi, les montants maximums (en Euros Hors taxe) de ce marché, respectivement par lot, sont les suivants :

Montants maximums du marché de travaux par lot en Euros Hors Taxe				
Tranche du programme de travaux	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Total
Tranche 5	Travaux de restauration de la Vire moyenne	Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre - Mise en place des aménagements ponctuelles (abreuvoirs, ponts demi-hydrotube et passerelles)	Travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Souleuvre - Gestion de la végétation des berges, retrait des embâcles et pose des clôtures	
	51 028 €	136 750 €	85 856 €	273 634 €

Lors de l'analyse des plis, les candidats seront évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leur capacités professionnelles et techniques.

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés sont les suivants :

Critère d'analyse	Pondération critère	Pondération sous critère
1 – Prix des prestations	40.0 %	
2 – Valeur technique évaluée au regard des moyens humains dédiés à la réalisation des travaux (effectif de l'équipe, organisation de l'équipe, compétences et expériences de l'équipe) et des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des travaux ainsi que la réalisation de chantier similaires	50.0 %	
3 – Délais d'intervention	5.0 %	
4 – Critère de performance environnementale	5.0 %	

Suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 12 septembre 2024 et du Bureau communautaire réuni le 6 novembre 2024, il est proposé au Bureau communautaire :

- D'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la consultation
- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre « travaux de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre – Tranche 5 »
- D'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les pièces de l'accord-cadre de travaux de restauration de la Vire Moyenne et des cours d'eau du bassin de la Souleuvre – Tranche 5 et tout document y afférent.

## VOTE

**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	<b>46</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS  
Le secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,